

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/11/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 mai 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Onzième session
Genève, 3 – 12 juillet 2007

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document préparé par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (“le comité”), à sa première session, tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, a approuvé certaines questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations qui avaient exprimé le désir de participer aux travaux du comité (voir Rapport adopté par le comité, OMPI/GRTKF/IC/1/13, paragraphe 18).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations non gouvernementales ont fait part au Secrétariat de leur souhait d’obtenir le statut d’observateur ad hoc dans la perspective des sessions ultérieures du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe un document contenant notamment le nom des organisations qui ont demandé, avant le 15 juillet 2004, à être représentées à la onzième session du comité intergouvernemental. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués par chacune des organisations.

3. *Le comité intergouvernemental est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Fondation pour le droit de l'art

Mouvement public d'appui à la Communauté autochtone "Altin Shore" de Mezhdurechensk/
Altin Shore

Programme de développement et de conservation des bioressources – Cameroun (BDCPC)

Association de jeunes pour la protection de l'environnement dans la région de Busoga/
Busoga Youth Environment Protection Association (BYEPA)

Centre pour la promotion de la paix et la réduction de la pauvreté parmi les peuples africains
autochtones/*Center for Peace Building and Poverty Reduction among Indigenous African
Peoples (CEPPER)*

Centre de recherche et d'action pour le développement des communautés locales, des régions
et de l'environnement/*Centre for Research & Action on Developing Locales, Regions & the
Environment (CRADLE)*

Association de développement des Kanuri/*Kanuri Development Association*

Réseau d'information et d'éducation L'auravetl'an des populations autochtones/*L'auravetl'an
Information & Education Network of Indigenous Peoples (LIENIP)*

Conseil tribal MAMACILA Apo Ginopakan Higaonon Inc./*MAMACILA Apo Ginopakan
Higaonon Tribal Council Inc.*

Centre de recherche sociale européenne de Mannheim/*Mannheim Centre for European Social
Research*

Organisation de développement des nomades Matonyok/*Matonyok Nomads Development
Organization (MANDO)*

Organisation de développement communautaire Nainyoie/*Nainyoie Community Development
Organization (NCDO)*

Agence de développement de la médecine naturelle au Nigéria/*Nigeria Natural Medicine
Development Agency (NNMDA)*

Organisation pour l'action sociale et le développement/*Organization for Social Action &
Development (OSAD)*

Institut Queen Mary de recherche sur la propriété intellectuelle/*Queen Mary Intellectual Property Research Institute (QMIPRI)*

Association de femmes rurales pour la protection de l'environnement/*Rural Women Environmental Protection Association (RWEPA)*

Satasanga Pallikally Samity (SPS)

Fondation pour le droit de l'artPrincipaux objectifs de l'organisation

Le Centre du droit de l'art a été créé en 1991 et a son siège à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Il est organisé en fondation suisse à but non lucratif (la Fondation pour le droit de l'art) et est étroitement lié à la Faculté de droit de l'Université de Genève (un centre officiel sera créé dans les prochains mois à la Faculté de droit). L'administration de ce centre est assurée par un conseil d'administration, des directeurs et un comité scientifique. Ces organes sont composés de représentants de l'université, qui assurent l'activité scientifique du centre, ainsi que de personnalités du monde des arts, qui conseillent le centre dans son orientation pratique.

Le Centre du droit de l'art a pour but de promouvoir et de coordonner la recherche et les travaux sur les questions relatives au droit de l'art. Pour ce faire, le Centre du droit de l'art a choisi une approche interdisciplinaire en faisant appel à la fois à des personnalités du monde des arts et du monde juridique. Le centre peut ainsi mieux faire profiter directement le public, ainsi que certaines entités particulières intéressées (artistes, collectionneurs, maisons de vente aux enchères, marchands d'œuvres d'art, musées, etc.) de ses compétences et de ses informations. En raison des problèmes juridiques idiosyncratiques qui sont apparus dans le domaine de l'art et de la culture, le droit de l'art devient de plus en plus un secteur à part entière du droit. Il regroupe tous les aspects du droit qui sont liés à la création, à la présentation, à la reproduction, à la vente et au transfert de propriété des œuvres d'art ainsi qu'à la protection des biens culturels matériels et immatériels. Le droit de l'art se retrouve dans des domaines juridiques aussi divers que le droit international (tant public que privé), le droit de propriété, le droit de propriété intellectuelle, le droit relatif aux biens culturels immatériels et matériels, l'assurance et les législations douanières et fiscales.

Principales activités de l'organisation

Les activités du Centre du droit de l'art sont les suivantes :

A. Conférences

Le centre organise régulièrement des symposiums et des séminaires sur des questions d'actualité concernant le droit de l'art, auxquels participent des universitaires et des spécialistes renommés du monde des arts. En invitant des spécialistes de divers horizons, le centre atteint son but de favoriser un fructueux échange interdisciplinaire de connaissances fondées sur les expériences juridiques et artistiques des orateurs et des personnes présentes. À ce jour, le centre a organisé plus de vingt symposiums. De plus, il a participé ou a été associé avec d'autres institutions suisses et étrangères à l'organisation de diverses manifestations et conférences, tant en Suisse qu'à l'étranger.

B. Activités d'enseignement, de recherche et de publication

Des cours et séminaires sur le droit de l'art sont donnés à la Faculté de droit de l'Université de Genève par l'un des directeurs du centre (le Professeur Marc-André Renold). Les directeurs du centre contribuent à divers programmes universitaires de deuxième cycle en

Suisse et à l'étranger dans tous les domaines concernant le droit de l'art. Le Centre du droit de l'art effectue également des projets de recherche aux échelons local et international (avec d'autres partenaires scientifiques) dans les domaines scientifiques qui l'intéressent.

Le centre publie une série d'ouvrages intitulés "Studies in Art Law", qui sont utilisés et lus comme ouvrages de référence. Cette collection comprend les exposés présentés aux symposiums organisés par le centre, ainsi que des livres écrits par des spécialistes. À ce jour, dix-sept volumes ont été publiés dans cette série.

Le centre publie également les "Nouvelles du Centre du droit de l'art", bulletin qui présente les derniers faits marquants survenus dans le monde du droit de l'art. Il est en outre souvent invité par des entités publiques et privées à donner des avis juridiques sur certaines questions spécifiques intéressant le domaine du droit de l'art, et des institutions gouvernementales suisses lui donnent souvent l'occasion d'exprimer son avis sur des propositions de règlement, dans le cadre du processus de consultation informelle qui précède généralement l'adoption de règlements en Suisse.

C. Centre de documentation

Le Centre du droit de l'art a ouvert un centre de documentation, sous la forme d'une bibliothèque spécialisée contenant des livres et des documents relatifs au droit de l'art, qui est ouvert à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Cette bibliothèque contient des ouvrages de référence (de droit international, de droit comparé et de droit national), des périodiques spécialisés et de nombreux autres documents pertinents.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Depuis sa création, le Centre du droit de l'art s'intéresse vivement à toutes les questions de propriété intellectuelle concernant l'art et les biens culturels matériels et immatériels.

De ce fait, le Centre du droit de l'art s'intéresse au plus haut point aux questions débattues par le Comité intergouvernemental de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, et plus particulièrement à l'interaction entre la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles (folklore).

Dans ce contexte, l'un des co-directeurs du Centre du droit de l'art (le Professeur Jacques de Werra) a participé récemment à une conférence internationale à New Delhi qui avait pour sujet l'interaction entre les droits de propriété intellectuelle et la protection du patrimoine culturel immatériel (compte tenu de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel). Cette conférence a confirmé la nécessité de discussions interdisciplinaires afin de rechercher des solutions aux problèmes délicats posés par les relations potentiellement conflictuelles entre divers domaines juridiques.

Ainsi, le débat qui a lieu au sein du comité intergouvernemental est du plus haut intérêt pour le Centre du droit de l'art, car il soulève des problèmes interdisciplinaires délicats touchant la protection des expressions culturelles, étant donné que, comme il a été souligné précédemment, le centre avait dès son origine et a encore aujourd'hui pour but d'adopter une approche interdisciplinaire des problèmes juridiques qui se posent dans le domaine du droit de l'art.

En conséquence, le Centre du droit de l'art s'intéresse vivement aux questions débattues au sein du comité intergouvernemental et serait très honoré de pouvoir suivre de près les discussions qui ont lieu au sein de cette instance en qualité d'observateur ad hoc.

Principaux pays où l'organisation est active

Principalement la Suisse, mais aussi la France et d'autres pays européens (par le biais d'accords de partenariat avec des partenaires scientifiques locaux dans le cadre de projets de coopération internationale tels que, par exemple, celui fondé sur une "*Convention créant un Groupement de recherche internationale (GDRI)*", auquel le Centre du droit de l'art participe et que dirige le *Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS)*).

Coordonnées :

Centre du droit de l'art
Uni Mail - Faculté de droit
40, boulevard du Pont d'Arve
1211 Genève 4
Suisse

Tél. : (+ 41) 22 379 80 75
Prof. De Werra : (+ 41) 22 379 85 10 (direct)
Tlcp. : (+ 41) 22 379 80 79
Mél. : art@droit.unige.ch
Jacques.dewerra@droit.unige.ch
Site web : www.art-law.org

Représentant de l'organisation

Prof. Jacques de Werra, Co-directeur.

Mouvement public d'appui à la Communauté autochtone "Altin Shore"
de Mezhdurechensk

Principaux objectifs de l'organisation

1. Protection des droits des peuples autochtones
2. Développement et préservation des traditions, de la culture, des coutumes du peuple Shore
3. Préservation des terres indigènes

Principales activités de l'organisation :

L'organisation a été fondée en 1995. En cinq ans, cette ONG a participé à des projets municipaux et a reçu des dons. Son activité s'adresse aux villages reculés où vivent les communautés autochtones. Elle compte 50 membres. Sept activistes travaillent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, de la protection de l'environnement, de la préservation des terres indigènes et de la participation de la jeunesse.

Le bulletin d'information "Tuganicher" (Terre indigène), publié depuis 15 ans, traite des problèmes des populations autochtones et des solutions à ces problèmes.

L'organisation couvre différents domaines d'activité : équipe sportive traditionnelle, groupes de danses et de chants folkloriques, centre d'étude de la langue Shore. Chaque année, les participants du mouvement public "Altin Shore" participent aux activités régionales et municipales consacrées à la préservation et au développement de la culture, du folklore, des traditions et des coutumes du peuple Shore.

Aujourd'hui, l'organisation a établi des liens solides avec l'administration de la ville de Mezhdurechensk. Le conseil consultatif pour les questions indigènes relève du maire de la ville. Ce conseil soulève et résout les problèmes de développement social, économique et culturel. Le Département régional de la culture et de la politique nationale a un programme de développement social et économique à court terme qui offre un appui financier à la construction de logements, d'hôpitaux, etc., ainsi que la préservation des fêtes, de la langue et de la culture traditionnelles par la publication de livres et de manuels en langue Shore.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Le mouvement public Altin Shore travaille à la préservation du patrimoine culturel du peuple Shore dans les domaines de la médecine traditionnelle et de la préservation de la diversité biologique dans la région.

Principal pays où l'organisation est active

La Fédération de Russie.

Coordonnées :

Altin Shore
652870 Komarova Str.
12-42, Kemerovskya Oblast
Mezhdurechensk
Fédération de Russie

Tél. : (+7) 3847543873
Tlcp. :: (+7) 3847543873
Mél. : pervakova ev@mail.ru

Représentant de l'organisation

Mme Evgenia Parvakova, Présidente.

Programme de conservation et de développement des bioressources – Cameroun

Principaux objectifs de l'organisation

Les quatre principaux objectifs de l'Association sont les suivants :

- promouvoir la bonne gouvernance dans les domaines de la gestion de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles;
- effectuer des recherches sur de nouveaux produits naturels présentant une valeur pharmaceutique et nutritive tant pour les humains que pour les animaux par le biais de Systèmes participatifs de développement des savoirs indigènes;
- développer et promouvoir des Pratiques alternatives ou des Options de nature à réduire les impacts sur les ressources naturelles et à prévenir la perte de diversité biologique;
- renforcer les capacités et favoriser le partage de données d'expérience par l'offre de services de consultants en gestion de l'environnement.

Principales activités de l'organisation :

Le Programme de conservation et de développement des bioressources – Cameroun est une organisation non gouvernementale à but non lucratif immatriculée à Yaoundé (Cameroun). Son existence est l'expression de la volonté mondiale de protéger l'environnement et ses ressources en tenant compte de la nécessité de maintenir les moyens de subsistance de la population. Il sert d'instance à une équipe pluridisciplinaire de chercheurs, d'écologistes, de décideurs, de particuliers et d'autres organisations s'intéressant et participant activement à la protection de l'environnement et à la survie du genre humain.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

- participation à des activités de bioprospection avec Shaman Pharmaceuticals et le National Cancer Research Institute aux États Unis;
- participation à l'Initiative accès et partage des avantages à travers des activités visant les communautés locales;
- accord de collaboration à un Projet Biotrust de bioprospection au Cameroun actuellement en cours de formulation;
- participation à l'élaboration de la loi nationale relative à la conservation de la diversité biologique.

Principaux pays où l'organisation est active

Actuellement, l'Association est active principalement au Cameroun, mais elle présente d'énormes possibilités d'extension de ses activités dans la sous-région de l'Afrique centrale avec la traduction du Kit TAI lancée par l'Association avec la collaboration de la Haute Commission britannique à Yaoundé (Cameroun).

Coordonnées :

BDCP - Cameroun
Boîte postale 2626
Messa
Yaoundé
Cameroun

Tél : (+237) 231 99 53

Mél. : bdcpcsec@yahoo.com

Site web : www.bioresources.org

Représentant de l'organisation

M. Augustine Njamnshi, secrétaire exécutif.

Association de jeunes pour la protection de l'environnement dans la région de Busoga

Principaux objectifs de l'organisation

La Busoga Youth Environment Protection Association (BYEPA) a été créée en 1993, essentiellement pour faire face à certains des problèmes d'environnement qui se posent dans la région de Busoga. Sa grande force est de mobiliser la communauté, principalement les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables des différents districts, pour les faire participer activement à un renouveau de sensibilisation aux problèmes de l'environnement et pour examiner les éventuelles questions de dégradation de l'environnement qui peuvent se poser dans d'autres régions du pays. Elle est essentiellement censée amener les jeunes et les femmes à une réflexion collective sur les effets de cette dégradation, mais aussi et surtout à mieux les orienter vers des activités économiques (réduction de la pauvreté) dans un contexte de coopération et de plaidoyer en faveur de mesures prospectives et du développement.

L'action en faveur de l'environnement a pris son essor grâce à une plus grande sensibilité des communautés et à des mesures concrètes sur le terrain, par exemple, un programme de reboisement en cours, la prise de conscience des problèmes de santé et, en particulier, du VIH/sida, l'adoption de méthodes agricoles durables, l'amélioration de l'habitat et la création de revenus par le biais des petites entreprises. La prise de conscience des problèmes de l'environnement affiche un léger impact, mais il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du renforcement des capacités et par la mise en place de mécanismes appropriés.

Principales activités de l'organisation :

1. Accroître la sensibilité des communautés à l'environnement.
2. Améliorer l'environnement physique.
3. Améliorer les méthodes culturales pour accroître la fertilité des sols.
4. Examiner la situation de l'hygiène en milieu rural avec les fournisseurs.
5. Encourager et habiliter les jeunes et les femmes à participer à des projets générateurs de revenus.
6. Entreprendre des projets d'amélioration de logements ruraux et urbains en employant des moyens économiques abordables.
7. Lancer des activités de plaidoyer, de démarchage et de diffusion de flux d'informations.
8. Réduire le plus possible le déséquilibre entre les sexes dans le développement et accroître la contribution des hommes.
9. Mettre en place un programme de crédit renouvelable pour la création de revenus.
10. Ouvrir un centre d'information en ville pour faciliter l'éducation.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Les activités de l'organisation doivent promouvoir un développement durable tenant compte de l'environnement, de la diversité biologique et des changements climatiques.

Principal pays où l'organisation est active

Ouganda.

Coordonnées :

Busoga Youth Environment
Protection Association (BYEPA)
P.O. Box 702, Jinja
Kivejinja Road,
Ouganda

Tél: (+256) 772 909 831
Tlcp. : (+256) 0432 121 322
Mél. : bepauganda_2004@yahoo.co.uk
byepa_uganda@myway.com
byepa_2000@yahoo.co.uk

Représentant de l'organisation

M. David Tenywa Kasiiba, Principal coordonnateur.

Centre pour la promotion de la paix et la réduction de la pauvreté
parmi les peuples africains autochtones (CEPPER)

Principaux objectifs de l'organisation

1. Redécouverte et promotion des savoirs intellectuels et traditionnels des Igbo concernant leurs connaissances et pratiques médicales traditionnelles;
2. Protection des pratiques de la mascarade et de la prophétie oraculaire des Igbo et des Wawas, qui ont cours au Nigéria, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.
3. Défense et maintien des pratiques naturelles et coutumières des peuples autochtones d'Afrique dans le contexte des religions étrangères et de la mondialisation qui détruisent l'existence sociale et économique de ces populations;
4. Sensibilisation de la classe intellectuelle africaine aux questions qui touchent la propriété intellectuelle et le folklore africains;
5. Recherche et publications sur l'histoire et les questions intellectuelles et folkloriques africaines et examen des rapports publiés à l'issue de conférences et d'ateliers;
6. Programmes de réduction de la pauvreté visant à assurer la viabilité écologique et économique des Wawas en terre Igbo, à travers les quatre États de l'Afrique de l'Ouest.
7. Conception de programmes pertinents de nature à avoir un impact positif et à intégrer les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les vies et les coutumes des Wawas en terre Igbo, en particulier de ceux qui vivent au Nigéria, dans le delta du Niger où règne la tension.

Principales activités de l'organisation :

1. Documentation et identification des éléments de propriété intellectuelle et du folklore du peuple Wawa de l'Afrique de l'Ouest, afin de chercher à assurer la protection de la loi et des droits d'auteur aux activités jusque là non documentées;
2. Publication d'articles et d'ouvrages bien documentés sur le peuple indigène Wawa indiquant les divers droits et propriétés culturelles de ce peuple, afin de sensibiliser le monde et les gouvernements nationaux aux domaines menacés par la discrimination;
3. Organisation d'ateliers et participation à des réunions sur les peuples autochtones du monde afin d'y présenter les domaines où sont perçues l'injustice et la marginalisation qui menacent ces peuples d'extinction et de destruction irréversible de la géographie de leurs habitats actuels d'Afrique de l'Ouest.
4. Collaboration avec les autres personnes et organisations qui s'efforcent de promouvoir et de défendre la propriété intellectuelle et le folklore des peuples autochtones du monde entier aux fins d'échanges d'informations et d'accueil de visiteurs d'autres régions du monde.

5. Intervention auprès des gouvernements des quatre pays d'Afrique de l'Ouest pour qu'ils reconnaissent et adoptent des pratiques optimales et des conventions sur les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones du monde.

6. Plaidoyer en faveur de changements de programme, de réformes des lois et de la promotion culturelle de la propriété intellectuelle des Wawas et des Igbos d'Afrique de l'Ouest.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Le CEPPEP s'intéresse aux actions suivantes concernant la propriété intellectuelle :

1. Documenter et tenir à jour les informations sur les pratiques médicales traditionnelles des Wawas et des Igbos d'Afrique de l'Ouest;
2. Introduire une réforme juridique en Afrique de l'Ouest afin de faire reconnaître les droits d'auteur et les brevets des musiciens traditionnels et des herboristes;
3. Veiller à la protection par les pouvoirs publics des sites critiques et de l'environnement pour la préservation et la croissance des arbres à herbes médicinales en terre Wawa;
4. Formuler des propositions et des programmes de nature à protéger et à promouvoir la connaissance de la prophétie, du folklore et de la mascarade en Afrique de l'Ouest;
5. Plaider auprès des pouvoirs publics en faveur de la reconnaissance des droits fondamentaux des Wawas et des Igbos à la réduction de la pauvreté et à l'intégration à la vie du pays dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Principal pays où l'organisation est active

Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire et Sénégal.

Informations supplémentaires :

1. En 2000, un groupe de vingt prêtres catholiques animés d'un excès de zèle religieux ont sillonné les vingt villes des provinces d'Abor, Ukana et Obeleagu Umana, toutes situées dans l'État d'Enugu, au Nigéria, détruisant les maisons de masques, objets et instruments culturels. Ils ont également blessé ou mutilé des éléments Wawa fidèles au culte traditionnel, jetant au feu tous les manuscrits utilisés depuis plus d'un siècle en terre Wawa pour l'initiation, l'invocation et la prophétie. Non seulement ces objets ont-ils été brûlés, mais certaines représentations physiques des divinités Wawa ont été emportées et cachées dans l'église d'Enugu, qui servait de base d'opérations aux prêtres qui ont commis cette violation contre le peuple Wawa et qui sont connus des autorités. La population locale indignée a organisé des protestations qui ont amené le gouvernement à créer une commission d'enquête qui a condamné les prêtres en question. L'évêque lui-même a désavoué ces activités. Le CEPPEP était au cœur de l'effort de mobilisation et de sensibilisation qui a permis de faire cesser ces violations en traînant leurs auteurs en justice pour obtenir une injonction contre leur acte de fanatisme envers la population autochtone Wawa.

2. Nkwo Nnabuchi est l'un des plus éminents herboristes et interprète de chants folkloriques Wawa. Le CEPPER est en train de collaborer à la documentation des pratiques herboristes et du folklore Wawa. Il a besoin de fonds pour financer ses travaux de recherche et de l'aide que le gouvernement lui a promise mais qui ne vient pas.

Coordonnées :

Center for Peace Building and Poverty Reduction
among Indigenous African Peoples (CEPPER)
University of Nigeria
PO Box 3681, Enugu
Enugu State
Nigéria

Tél : (+234) 833760502

Tlcp. : (+234) 4200013

Mél. : cepperngo@yahoo.com

Représentant de l'organisation

M. Ani Casimir, président et secrétaire.

Centre de recherche et d'action pour le développement
des communautés locales, des régions et de l'environnement (CRADLE)

Principaux objectifs de l'organisation

- Promouvoir le développement durable au Nigéria et en Afrique;
- Contribuer au renforcement des institutions, des processus, des structures et des comportements propres à favoriser et à mettre en œuvre un développement durable;
- Offrir des services fiables susceptibles de servir économiquement de catalyseur au développement durable;
- Collaborer avec les populations et communautés autochtones et les aider à gérer leurs ressources naturelles et humaines, y compris leurs savoirs traditionnels;
- Favoriser l'adoption de politiques respectueuses des intérêts d'un large éventail de la population, y compris des populations et communautés autochtones.

Principales activités de l'organisation :

- Gestion des ressources naturelles : inventaire global des ressources; développement des moyens de subsistance.
- Promotion et documentation des savoirs autochtones.
- Développement des technologies respectueuses de l'environnement.
- Renforcement des capacités dans le domaine du développement durable.
- Énergie durable : énergies renouvelables et technologies présentant un bon rendement énergétique.
- Recherche et développement.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

L'action menée par le CRADLE dans les domaines de l'inventaire global des ressources et de la recherche-développement implique l'analyse des conditions et des contextes dans lesquels se déroule le développement. C'est pourquoi les solutions que formule le CRADLE sont fondées sur l'analyse et attachent beaucoup de prix à la culture des populations (savoirs traditionnels, folklore, etc.).

Principal pays où l'organisation est active

Nigéria.

Informations supplémentaires :

Le CRADLE estime que le développement durable passe par une saine gestion des ressources. Les savoirs traditionnels sont des ressources qui méritent d'être cultivées, comprises et encouragées. Malheureusement, cette question ne reçoit toujours pas l'attention qu'elle mérite de la plupart des efforts de développement.

Coordonnées :

Centre for Research & Action on Developing Locales,
Regions & the Environment (CRADLE)
14a Musaha Str.
Behind Deeper Life Church Hqrs.
Calabar
Cross River State
Nigéria

Tél: (+234) 80 51 74 06 56

Mél. : ingwerich@yahoo.co.uk

Site web : www.reeep.org/cradle/richardingwe

Représentant de l'organisation

M. Richard Ingwe, directeur exécutif.

Association de développement des Kanuri

Principaux objectifs de l'organisation

Trouver des solutions aux problèmes liés à la culture, à l'environnement, à l'oppression et au sous-développement de la population autochtone Kanuri d'Afrique.

Principales activités de l'organisation :

Apprendre à la population autochtone Kanuri la préservation de sa culture, la lutte contre la progression du désert, la gestion de petites entreprises, la défense de ses droits et le moyen de relancer son économie pastorale aux prises à nombre de difficultés (naturelles et créées par l'homme).

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

J'aimerais inviter le comité à attirer l'attention de la communauté internationale sur la dégradation culturelle en cours en territoire Kanuri du fait de la progression du désert qui gagne les villes et les villages, y compris les terres de pâturage, à un rythme alarmant.

Principaux pays où l'organisation est active

Nigéria, Niger, Tchad, Cameroun et Soudan.

Informations supplémentaires :

L'Association de développement des Kanuri est immatriculée auprès du Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC), des Nations Unies et de la Conférence des ONG ayant le statut consultatif auprès des Nations Unies "CONGO" et reconnue par ces entités.

En outre, nous participons à la sixième session du Forum permanent sur les questions autochtones à New York (2007).

Coordonnées :

Kanuri Development Association
Alhaji Bukar Kuya House
Opposite Aburos Mosque
Fezzan, Fezzan Ward
Maiduguri
Borno State
Nigéria

Tél : (+234) 806 222 0179/8042105028
Tlcp. : (+234) 76 231469
Mél. : babaganabubakar2002@yahoo.com
Ibtella@yahoo.com.

Représentant de l'organisation

M. Babagana Abubakar.

Réseau d'information et d'éducation L'auravetl'an
des populations autochtones (LIENIP)

Principaux objectifs de l'organisation

Les activités du réseau LIENIP visent à améliorer les aptitudes des populations autochtones de la Fédération de Russie à participer pleinement à la société multiculturelle russe. Par ces activités, le réseau LIENIP s'efforce de diminuer la discrimination à l'égard des populations autochtones de la Fédération de Russie.

Principales activités de l'organisation :

Le mécanisme d'éducation du réseau LIENIP est composé de centres d'information où des stagiaires autochtones choisis par leurs propres communautés effectuent un stage et sont informés des droits des populations autochtones et des droits de l'homme aux niveaux national et international. Ces stagiaires communiquent ensuite ces connaissances à leurs communautés par le biais d'activités d'enseignement et de publications, créant ainsi un effet de propagation de connaissances.

Ces connaissances sont le premier pas vers la création de liens de compréhension mutuelle entre les communautés autochtones et le reste du monde. Ces liens doivent contribuer à réduire les risques de conflit, favoriser la coopération multiculturelle au sein de la société russe, permettre aux populations autochtones de participer de façon fonctionnelle au processus de démocratisation, rompre l'isolement dans lequel se trouvent ces populations et permettre à celles-ci de protéger leurs droits.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Les activités du réseau LIENIP ne se limitent pas à des fonctions d'éducation. En particulier, l'une des principales responsabilités de ce réseau est de préserver les cultures autochtones, notamment les savoirs autochtones traditionnels.

Les questions suivantes sont considérées comme figurant parmi les grandes préoccupations du réseau LIENIP en matière de propriété intellectuelle :

- l'absence de mécanisme d'ensemble, propre à assurer la préservation des savoirs collectifs par le droit international et le droit national;
- l'absence de mécanisme d'acquisition de connaissances et d'éducation parmi les populations autochtones sur la façon de protéger leurs savoirs de la destruction;
- la menace constante d'appropriation des savoirs traditionnels par les sociétés mondiales et nationales, les sociétés de produits pharmaceutiques et les entreprises scientifiques;
- le manque de compréhension de la part des organes gouvernementaux nationaux de la Fédération de Russie de la nécessité de préserver les savoirs traditionnels autochtones.

La participation au comité intergouvernemental de l'OMPI renforcerait la connaissance des représentants du réseau LIENIP sur la façon d'agir comme il convient pour préserver et développer le savoir des communautés autochtones de la Fédération de Russie.

Principal pays où l'organisation est active

La Fédération de Russie.

Informations supplémentaires :

Les savoirs traditionnels sont une source vitale pour la survie des populations autochtones ayant leur identité propre. Toutefois, actuellement, certaines de ces connaissances acquises de façon inappropriée prennent de l'importance principalement en tant que ressources propres à influencer sur l'économie mondiale. Pour éviter l'acquisition illégale de connaissances appartenant aux populations autochtones par les acteurs du marché de l'information, il est essentiel d'inclure des représentants des communautés autochtones dans les instances mondiales sur l'élaboration des lois et des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, domaine où l'OMPI est l'organe principal et le plus influent. C'est pourquoi le LIENIP juge qu'il est de sa plus haute responsabilité de participer aux séances de travail de l'OMPI et de chercher à servir la communauté internationale afin de renforcer la compréhension des questions de préservation des savoirs traditionnels autochtones.

Coordonnées :

LIENIP
Kommunisticheskiy Prospect, 59
Apt. 84
Gorno-Altaiisk
Altai Republic 649000
Fédération de Russie

Tél : (+7) (3854) 30 43 43
Tlcp. : (+7) (3854) 30 43 10
Mél. : lienip@indigenous.ru
Site web : www.indigenous.ru

Représentant de l'organisation

Mme Gulvaira Shermatova, Présidente.

Conseil tribal MAMACILA Apo Ginopakan Higaonon Inc.

Principaux objectifs de l'organisation

1. Protéger ce qui reste de forêt tropicale sur les Monts Kimangkil, Kalanawan, Sumagaya et Pamalihi, situés dans le Domaine ancestral de la tribu Higaonon, conformément aux lois et traditions coutumières.
2. Solliciter l'aide d'institutions de financement pour assurer la subsistance de populations marginalisées.
3. Obtenir un Titre de propriété sur son Domaine ancestral pour la communauté tribale MAMACILA.
4. Initier la jeune génération Higaonon à l'ensemble des connaissances et pratiques autochtones de leur tribu.
5. Développer des relations de partenariat, des réseaux et des alliances avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales et autres organisations locales qui aident à la poursuite de l'objectif de l'association.

Principales activités de l'organisation :

1. Obtenir un Titre de propriété sur son Domaine ancestral pour la communauté tribale Higaonon sur ce qui reste de forêt tropicale sur les montagnes ancestrales afin de protéger la forêt des activités illégales et des intrusions.
2. Renforcer l'intégrité culturelle, les savoirs et pratiques autochtones, les protections tribales et l'éducation culturelle.
3. Formation d'une fédération entre différentes communautés tribales du groupe ethnique Higaonon.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Les montagnes ancestrales de la communauté tribale MAMACILA Higaonon possèdent d'abondantes ressources naturelles. Il est possible de pénétrer sur ce territoire pour y récolter les plantes de la forêt naturelle, par exemple les orchidées de différentes espèces, sans en demander l'autorisation ni le consentement préalable de la communauté. C'est là juste un exemple des activités d'exploitation par des étrangers qui se produisent à l'intérieur du territoire ancestral de la tribu Higaonon. Cette communauté, en particulier ses anciens, craint les conséquences possibles de ces activités si elles ne sont pas interdites. La participation au comité intergouvernemental l'aiderait à s'informer de ce qu'elle peut faire contre les personnes qui cherchent à détruire les ressources naturelles de la forêt qui lui procure sa subsistance quotidienne (plantes médicinales, aliments, fruits, bêtes sauvages, etc.).

Principal pays où l'organisation est active

Les Philippines.

Informations supplémentaires :

L'envoi de délégués auprès de l'OMPI a pour principal but de demander des suggestions et un appui international pour l'exercice des droits de propriété intellectuelle qui appartiennent à la communauté tribale vivant dans ces montagnes ancestrales car la survie de sa culture dépend de la richesse de la forêt qui lui procure sa nourriture, ses plantes médicinales, sa volaille et ses poissons et où se trouve son église ou ses lieux de culte, etc.

Coordonnées :

MAMACILA
Man-bay, Aposkahoy
Claveria 9004
Misamis Oriental
Philippines

Tél : (+63) 9209510906
Mél. : mamacilah@yahoo.com.ph

Représentant de l'organisation

M. Datu Pignawan Arthuso L. Malo-ay, Président.

Centre de recherche sociale européenne de Mannheim (MZES)

Principaux objectifs de l'organisation

Le MZES est un institut de recherche interdisciplinaire de l'Université de Mannheim. En relation étroite avec le Département des sciences sociales, il se consacre depuis sa fondation, en 1989, à l'étude des événements politiques et des faits de société marquants observés en Europe. Ses principales activités ont trait à la recherche comparée sur l'Europe et à l'analyse du processus d'intégration européenne.

Les travaux de recherche du MZES s'articulent au sein de deux départements de recherche et autour de leurs domaines d'intérêt respectifs :

- A. Les sociétés européennes et leur intégration.
- B. Les systèmes politiques européens et leur intégration.

Principales activités de l'organisation :

Les travaux de recherche du MZES se concentrent sur :

- la recherche fondamentale interdisciplinaire et internationale à long terme
- la coopération avec des institutions similaires en Allemagne et à l'étranger
- l'organisation régulière de conférences et d'ateliers internationaux
- l'éducation de jeunes universitaires

Au *Département A*, la recherche porte sur les bases culturelles, sociales, économiques et d'entraide sur lesquelles reposent les conditions de vie des populations des pays européens, ainsi que sur les transformations de ces bases et les variations entre les différentes sociétés.

Le *Département B* lie la recherche comparée sur les systèmes politiques nationaux à la recherche sur l'intégration européenne et les relations internationales. Le premier de ces deux sujets porte sur la participation politique, le comportement des électeurs, les partis politiques et les systèmes électoraux des différents États européens et leur évolution dans le cadre européen. Le second sujet a trait à l'examen du système politique de l'UE et à l'intégration internationale des institutions européennes, à l'institutionnalisation des systèmes internationaux de négociation et à la formation d'un système régional européen plus large en Europe de l'Est.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

L'un des projets auxquels travaille actuellement le MZES est "La gouvernance dans le commerce international : judicialisation et intégration positive à l'OMC". L'intégration positive entre États, définie comme la correction des facteurs extérieurs négatifs liés à la libéralisation, est généralement censée être très difficile à accomplir à l'échelle européenne, sans parler de l'échelle mondiale. Pourtant, les États ont conclu un certain nombre d'accords qui imposent l'obligation positive de prendre de nouvelles mesures de politique générale dans

des domaines traditionnellement réservés à l'État-Nation souverain. Des pressions politiques sont constamment imposées aux États pour qu'ils greffent des questions d'ordre non-commercial sur le cadre de l'OMC, élargissant ainsi une organisation qui était jusque là censée traiter exclusivement du commerce et la transformant en structure de gouvernance dotée de compétences réglementaires dans d'autres domaines de l'action publique.

Les États membres de l'OMC ont en fait imposé l'obligation d'une protection internationale des droits de propriété intellectuelle et ont conclu des accords sur la santé, sur les obstacles techniques au commerce et sur l'investissement – autant de domaines de l'action publique où des institutions plus spécialisées du système des Nations Unies auraient pu sembler être les plus compétentes pour de tels accords.

La raison naturelle de ce projet est que la judicialisation – la présence d'une tierce partie dotée d'un pouvoir coercitif – rend les engagements de l'OMC plus crédibles. En facilitant leur application, elle exerce une pression sur les acteurs politiques de l'organe législatif de l'organisation, ce qui permet d'inscrire les questions d'intégration positive parmi les compétences de l'OMC. Le but de ce projet est d'analyser la force d'explication de cette hypothèse générale dans les exemples empiriques d'intégration positive (propriété intellectuelle, santé, obstacles techniques au commerce, et investissement) et de parvenir à de nouvelles perceptions théoriques et empiriques des sources et des conditions de la coopération internationale.

Toutefois, ce projet ne se limite pas à l'OMC mais poursuit en fait une approche comparative plus large, analysant les activités d'autres organisations internationales qui traitent de questions d'intégration positive. S'agissant des droits de propriété intellectuelle, l'adoption de l'Accord sur les aspects du droit de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pose la question de la relation entre l'OMC et l'OMPI. S'il est vrai que certaines questions de propriété intellectuelle visées dans divers traités internationaux administrés par l'OMPI sont du ressort de l'Accord sur les ADPIC et, par conséquent, du système de règlement des différends de l'OMC, pour certaines questions telles que celles des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, la compétence est assez ambiguë ou au mieux non encore réglementée. Le but de ce projet est donc d'examiner de façon plus approfondie les négociations en cours sur ces questions et d'analyser en particulier le rôle que joue l'OMPI, compte tenu en particulier de l'importance que certains membres attachent au mécanisme de règlement judiciaire des différends de l'OMC mentionné précédemment. Les négociations qui se poursuivent actuellement au sein de l'OMC mais surtout au sein de l'OMPI sur diverses questions de propriété intellectuelle sont étroitement liées à l'intérêt que porte le MZES à la recherche en général et au projet susmentionné en particulier. L'autre objet de l'attention que porte le MZES à la recherche a trait à l'institutionnalisation des systèmes internationaux de négociation; l'UE, qui est l'un des principaux acteurs dans le domaine particulier des droits de propriété intellectuelle, fait partie intégrante de ces systèmes de gouvernance à multiples niveaux.

Principal pays où l'organisation est active

L'Allemagne.

Coordonnées :

Universität Mannheim
Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung (MZES)
Postfach
D-68131 Mannheim
Allemagne

Tél : (+49) 621 181 2852
Tlcp. : (+49) 621 181 2852
Mél. : direktorat@mzes.uni-mannheim.de
Site web : www.mzes.uni-mannheim.de

Représentant de l'organisation

M. le Professeur Wolfgang C. Müller, directeur.

Organisation de développement des nomades Matonyok (MANDO)

Principaux objectifs de l'organisation

Assurer l'intégration des éleveurs aux lois et politiques concernant la nature, afin de garantir leur propriété, leur maîtrise et leur utilisation de leurs propres ressources.

Renforcer les capacités des communautés autochtones, afin qu'elles puissent participer à la protection des droits sur leurs terres aux niveaux national et communautaire.

Développer et approfondir la connaissance de leurs droits fonciers chez les communautés nomades.

Améliorer les systèmes d'utilisation et de gestion des terres de manière à en maximiser l'utilité et la productivité et à en accroître les bienfaits pour les membres de la communauté.

Établir un programme d'aide juridique pour offrir des conseils et une représentation dans les litiges d'intérêt public concernant la terre et l'environnement.

Protéger les pratiques culturelles et les savoirs traditionnels de ces communautés.

Promouvoir la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) chez les populations nomades.

Faciliter l'établissement de réseaux (locaux et internationaux) de défense des droits de l'homme.

Principales activités de l'organisation :

- Éducation des filles et émancipation des femmes/questions d'égalité entre les sexes.
- Litiges sur les questions d'intérêt public.
- Démarches et plaidoyer en faveur des processus nationaux de réforme au Kenya.
- Renforcement des capacités des communautés nomades, afin d'assurer leur participation et la protection de leurs terres aux échelons communautaire et national.
- Sensibilisation des communautés au moyen d'ateliers et de réunions communautaires.
- Séances de formation communautaire par des paralégaux.
- Programmes d'échanges communautaires.

Principal pays où l'organisation est active

Le Kenya.

Coordonnées :

Matonyok Nomads Development Organization (MANDO)
PO Box 614-00206
Kiserian
Kenya

Tél : (+254) 724415793
Tlcp. : (+254) 724415793
Mél. : mikesayo05@yahoo.com

Représentant de l'organisation

M. Michael Ole Sayo, Coordonnateur national.

Organisation de développement communautaire Nainyoie (NCDO)

Principaux objectifs de l'organisation

L'Organisation de développement communautaire Nainyoie est une organisation autochtone qui travaille avec la population nomade de Samburu (Kenya). Cette organisation est une instance au sein de laquelle les communautés nomades du district élaborent des stratégies de développement appropriées qui servent à concevoir et mettre en œuvre des programmes destinés à réduire la faim et la pauvreté. La NCDO opère à l'échelon local et entretient la confiance des communautés dans l'exécution et la propriété des programmes. La NCDO a été créée en 2004 comme organisation communautaire pour répondre aux besoins des éleveurs de Samburu, et plus particulièrement des femmes et des enfants, en matière de santé, de nutrition, de sécurité alimentaire, d'eau, d'assainissement et d'éducation.

Le but de la NCDO est de donner aux éleveurs de Samburu la faculté de prendre conscience et de tirer profit de leur potentiel et d'améliorer leurs conditions de vie, tout en sauvegardant les intérêts des générations futures.

La NCDO a pour mission de combattre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme parmi les populations de Samburu, de manière à les rendre autosuffisantes et à réduire leur dépendance à l'égard des appuis extérieurs.

Les objectifs de la NCDO sont les suivants :

- Améliorer la qualité de vie des éleveurs nomades dans le District de Samburu.
- Lancer et appuyer des initiatives communautaires tendant à freiner le travail des enfants.
- Promouvoir l'éducation pour tous dans la communauté Samburu, en particulier pour les enfants bergers.
- Promouvoir l'utilisation durable et la conservation de l'environnement et des ressources naturelles.
- Accroître les possibilités de revenu parmi les éléments défavorisés et marginalisés de la communauté.
- Faciliter les initiatives de développement communautaire.
- Plaider pour la défense des droits fondamentaux de la communauté Samburu marginalisée depuis des années.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

L'organisation travaille à l'échelon local avec les populations autochtones de Samburu, dans le nord du Kenya, sur les moyens d'utiliser leurs savoirs traditionnels d'une façon pratique pour préserver l'environnement, créer de la richesse, protéger leur santé et jouir d'un développement durable. Elle coopère avec la population afin de la sensibiliser aux droits de propriété intellectuelle auxquels elle peut prétendre sur l'utilisation des plantes et des herbes, par exemple, l'aloë vera, que cette population utilise depuis des siècles pour soigner ses

maladies et qui leur est achetée à bas prix, ce qui l'empêche d'en tirer pleinement profit. L'organisation éclaire la communauté sur les moyens de tirer le maximum de sa sagesse ancestrale et de ses connaissances traditionnelles.

Principal pays où l'organisation est active

Le Kenya.

Coordonnées :

Nainyoi Community
Development Organization (NCDO)
PO Box 66
Maralal
Kenya

Tél : (+254) 06562429

Mél. : luccinda20@yahoo.com

Représentant de l'organisation

Mme Irene Serina Leshore, secrétaire du conseil et coordonnatrice du programme.

Agence de développement de la médecine naturelle au Nigéria (NNMDA)

Principaux objectifs de l'organisation

- i. Rechercher, réunir, documenter, développer, promouvoir et préserver la connaissance, la pratique et les produits de la Médecine naturelle (Systèmes de santé traditionnels; arts, sciences et technologie de la guérison avec ou sans remèdes traditionnels autochtones) afin d'en faciliter l'intégration au Système national de prestation de soins de santé.
- ii. Identifier, documenter et tenir un Inventaire national des plantes médicinales, aromatiques et pesticides, des animaux et parties animales, des minéraux et autres produits naturels du Nigéria utilisés pour la gestion, le maintien et le traitement de la santé humaine et animale.
- iii. Promouvoir la production d'extraits normalisés, de nutraceutiques, d'aliments bons pour la santé, de suppléments diététiques, de produits de soins pour le corps et de produits galéniques à partir d'herbes locales et de plantes médicinales, aromatiques et pesticides par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé aux fins de recherche complémentaire et de commercialisation.
- iv. Faciliter la mise au point de procédés économiques de fabrication et de conditionnement pour les petites et moyennes entreprises de production industrielle et de commercialisation de produits de Médecine traditionnelle.
- v. Instaurer une politique propre à promouvoir les connaissances, les comportements, les pratiques, les produits, la science et la technologie et les potentialités de la Médecine naturelle en vue de son plein développement et de son intégration au Système national de prestation de soins de santé.
- vi. Faciliter la culture, la préservation et la conservation des plantes médicinales, aromatiques et pesticides; maintenir des exploitations, des jardins et des herbiers pilotes ou expérimentaux de plantes médicinales dans les six zones géopolitiques du Nigéria; et promouvoir l'utilisation durable des ressources médicinales naturelles par la conception de techniques de culture et de conservation des plantes médicinales.
- vii. Encourager la conception de politiques à l'égard des droits de propriété intellectuelle (DPI); faciliter l'instauration de régimes de DPI pour la protection des savoirs de la médecine traditionnelle autochtone et promouvoir la sensibilisation aux questions de DPI à l'égard des savoirs de la médecine traditionnelle, de la diversité biologique et des ressources biologiques.
- viii. Favoriser la formation et le perfectionnement d'une main d'œuvre, la sensibilisation du public et sa connaissance sur tous les domaines de la Médecine naturelle (systèmes de santé traditionnels autochtones, arts, sciences et technologies de la guérison avec ou sans remèdes).

Principales activités de l'organisation :

Les principaux domaines d'activité/projets de notre organisation comprennent notamment l'appui à la création d'un mécanisme de protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) pour les savoirs et la pratique de la médecine traditionnelle au Nigéria et l'utilisation des DPI pour le développement, la croissance et la promotion des savoirs et de la pratique de la médecine traditionnelle afin d'améliorer la prestation de soins de santé et de favoriser la croissance et le développement socioéconomique à l'échelle nationale.

En décembre 2005, dans le cadre de ce projet, notre organisation, avec d'autres parties prenantes, parmi lesquelles, entre autres, AU-STRC, PROMETRA, ARIPO, le Gouvernement sud-africain, le Gouvernement sénégalais, NOTAP et la National Agency for Science and Engineering Infrastructure (NASeni), a organisé un atelier international sur le thème "Régime approprié de protection des DPI – une nécessité pour tirer le maximum des savoirs et de la pratique de la médecine traditionnelle afin de promouvoir l'amélioration des soins de santé et le développement économique".

L'un des résultats de cet atelier a été la constitution d'un comité consultatif chargé d'élaborer une politique des DPI et un cadre juridique pour les savoirs traditionnels et les ressources biologiques.

La participation aux travaux du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle favoriserait une plus large interaction avec ce comité des membres de l'organisation, qui se trouveraient ainsi mieux exposés aux questions de DPI et développeraient une connaissance qui leur faciliterait leur travail sur ce projet.

Principaux pays où l'organisation est active

Le Nigéria, le Cameroun, le Sénégal et le Ghana.

Coordonnées :

Nigeria Natural Medicine Development Agency (NNMDA)
9, Kofo Abayomi Street
Victoria Island
Lagos
Nigéria

Tél : (+234) 17737817
Portable : (+234) 8023546561
Mél. : namdanigeria@yahoo.com

Représentant de l'organisation

Mme Stella Nkemdilim Mbah, secrétaire aux DPI.

Organisation pour l'action sociale et le développement (OSAD)Principaux objectifs de l'organisation

L'OSAD a pour principal objectif d'améliorer la situation socioéconomique des pauvres vivant pour la plupart dans les zones rurales ainsi que dans les centres urbains du Bangladesh et de mettre en valeur l'environnement naturel et social dans lequel se situe l'habitat de ces populations.

Objectifs spécifiques :

- Promouvoir la participation de la population aux travaux de reboisement/foresterie rurale et de création de pépinières en invitant la population locale, en particulier les pauvres des régions rurales et les femmes défavorisées à participer à des travaux d'horticulture/de culture de plantes médicinales, de plantation d'arbres sur des terres publiques/khas lands;
- Favoriser l'application de pratiques culturelles améliorées; promouvoir les agro-industries, l'élevage, la pisciculture/aquaculture en mobilisant les ressources locales et en appuyant les efforts du gouvernement dans ces domaines afin de créer une valeur ajoutée et d'accroître la production nationale;
- Lancer diverses activités rémunératrices dans le secteur non-agricole pour les pauvres des zones rurales afin de créer à leur intention des possibilités de travail indépendant et d'accroissement de leurs revenus;
- Susciter une sensibilisation aux impacts sur l'environnement; aux problèmes et questions de pollution; aux conséquences de l'utilisation de produits chimiques et d'insecticides; de l'érosion des sols; à la présence d'eau saumâtre dans les régions amont; et à la destruction de certaines espèces animales et de certains insectes; et à la nécessité de prendre des mesures pour y remédier;
- Concevoir et mettre en œuvre divers programmes d'éducation pour les enfants, les adolescents et les adultes et divers programmes d'action communautaire/sociale;
- Lancer une campagne 'd'éducation dans les domaines de la santé, des habitudes alimentaires, de la nutrition, de l'hygiène, de la lutte contre les effets de l'arsenic, de l'égalité entre les sexes, de l'abus des drogues et des substances psychotropes et de la prévention du VIH/sida;
- Effectuer des études/recherches; organiser des programmes de formation, des ateliers, des réunions, des conférences, des séminaires, des symposiums, etc. aux niveaux national et international sur les thèmes qui préoccupent l'OSAD et qui font l'objet de sa documentation et de ses publications.

Principales activités de l'organisation :

- Renforcement d'institutions;
- Valorisation des ressources humaines;
- Protection de l'environnement;
- Développement des ressources en capital.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

La relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle reste encore à établir.

Principal pays où l'organisation est active

Le Bangladesh.

Coordonnées :

Organization for Social Action & Development (OSAD)
House 5, Road 11, Block-Kha
Pisculture Housing Society, Mohammadpur
Dhaka-1207
Bangladesh

Tél : (+880) 2-9139284
Portable : (+880) 1711438561
Mél. : osad@bijoy.net

Représentant de l'organisation

M. Dewan Mohd Abed, directeur exécutif.

Institut Queen Mary de recherche sur la propriété intellectuelle (QMIPRI)

Principaux objectifs de l'organisation

Le QMIPRI est un institut de recherche faisant partie du Centre d'études du droit commercial de la Queen Mary University de Londres. Il a été créé grâce à un legs substantiel de l'inventeur Sir Herchel Smith. Cet institut se consacre à la recherche, au développement et à la formation dans tous les domaines de la propriété intellectuelle et les questions connexes. Au même titre que les praticiens du Royaume-Uni, le QMIPRI organise régulièrement des activités de formation tant à Londres qu'à l'étranger à l'intention de praticiens, de l'industrie et de l'administration de diverses juridictions. Les membres de l'Institut consultent régulièrement divers organismes gouvernementaux, ainsi que des organisations internationales et non gouvernementales, et possèdent de vastes connaissances dans divers domaines spécialisés de la propriété intellectuelle. Tous les enseignants de l'Institut sont des personnalités hautement respectées dans le domaine international de la recherche et du développement sur la propriété intellectuelle, et leurs états de service couvrent l'exercice de professions libérales, l'industrie et l'administration. Outre les enseignants à plein temps, le QMIPRI attire des conférenciers et des candidats au doctorat du monde entier, y compris de nombreux chercheurs des pays en développement. Le QMIPRI participe aussi à des réseaux internationaux d'instituts de propriété intellectuelle du monde entier et a dirigé un certain nombre de projets de recherche et de formation financés à l'aide de fonds internationaux ou européens à travers le monde.

Les buts et objets de l'organisation sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de l'OMPI et des Nations Unies.

Le QMIPRI se consacre à diffuser la recherche et la formation dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. L'une de ses priorités est le service à la communauté et au grand public, et sa contribution se situe à tous les niveaux : local (par le biais de centres et d'ateliers de conseils juridiques aux praticiens, à l'industrie et à des groupes de consommateurs), régional (dans le cadre de nombreux projets financés de source européenne, programmes d'accession et efforts de développement) et international (à travers divers réseaux internationaux de recherche et projets ayant trait aux questions de propriété intellectuelle, de développement et de politique et à tous les domaines du droit).

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

L'organisation s'intéresse essentiellement aux questions de propriété intellectuelle de la compétence de l'OMPI et, de l'avis du Directeur général, devrait pouvoir apporter des contributions constructives et concrètes aux délibérations des Assemblées de l'OMPI.

Principaux pays où l'organisation est active

Sur la scène internationale.

Coordonnées :

Queen Mary Intellectual Property
Research Institute (QMIPRI)
Lincolns Inn Fields
London WC2A 3JB
Royaume-Uni

Représentant de l'organisation

Mme Johanna Gibson, Co-Directrice.

Association de femmes rurales pour la protection de l'environnement (RWEPA)Principaux objectifs de l'organisation

L'Association de femmes rurales pour la protection de l'environnement (RWEPA) est une organisation de personnes œuvrant pour la protection des droits traditionnels et culturels des populations autochtones de la région de Moghamo dans la Subdivision de Batibo, la protection des droits culturels et des droits de propriété intellectuelle des guérisseurs traditionnels de la tribu Widikum, la promotion de méthodes culturelles respectueuses de l'environnement, la promotion de l'éducation des communautés marginalisées, en particulier des fillettes Fulani, l'émancipation des femmes rurales par l'encouragement aux activités génératrices de revenus et les meilleures pratiques de santé.

La RWEPA a pour objectif de sensibiliser les populations du Cameroun à la nécessité de protéger la vaste diversité tant culturelle que biologique de l'Afrique, naturellement riche de savoirs traditionnels, de pratiques et d'innovations. Les systèmes de connaissance africains sont liés à tout un ensemble de systèmes économiques et culturels qui vont de la chasse et du rassemblement à la transhumance, à l'agriculture traditionnelle, aux croyances et aux mythes traditionnels.

Principales activités de l'organisation :

En Afrique en général et au Cameroun en particulier, il s'est produit des changements qui ouvrent de nouvelles perspectives de partenariat entre l'État et ses citoyens pour protéger et promouvoir les savoirs traditionnels et leur application à la surveillance et à la protection de la diversité biologique.

Le Coordonnateur général de la RWEPA a participé pleinement à l'élaboration de la loi n° 2003/006 du 21 avril 2003 qui définit les règles de sécurité régissant la biotechnologie moderne au Cameroun. Dans ce cadre, la RWEPA a organisé deux séminaires en 2004 et 2005 pour 23 chefs traditionnels de la région de Moghamo dans la Division Momo et 75 Aldos à Sabga. Il s'agissait de sensibiliser les participants aux règles et règlements régissant la biotechnologie au Cameroun, car ce sont eux qui sont les gardiens des lois et coutumes locales de la population. Ces participants se sont employés à sensibiliser leurs sujets aux saines méthodes culturelles, contribuant ainsi à protéger l'environnement et la diversité biologique.

La RWEPA sensibilise les guérisseurs traditionnels de la province du Nord-Ouest et les Chefs coutumiers au droit relatif à leurs pratiques et croyances traditionnelles et les informe des droits relatifs à leur patrimoine culturel, les conseillant sur les moyens d'utiliser les mythes traditionnels d'une manière qui leur permette d'améliorer leurs niveaux de vie.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

La RWEPA est active dans le domaine des savoirs traditionnels, sensibilisant les détenteurs de ces savoirs à leurs droits, et s'occupe de la protection de l'environnement et de la diversité biologique.

Principaux pays où l'organisation est active

Le Cameroun, le Nigéria, le Niger et l'Afrique centrale.

Coordonnées :

Rural Women Environmental
Protection Association (RWEPA)
B.P. 463
Sonas Street
Bamenda
Province du Nord-Ouest
Cameroun

Tél : (+237) 336 18 40
Tlcp. : (+237) 769 03 22/514 60 35
Mél. : rose_mbah@yahoo.com

Représentant de l'organisation

Mme Rose Ateng Mbah, Coordonnatrice générale.

Satasanga Pallikally Samity (SPS)

Principaux objectifs de l'organisation

- Créer un contexte permettant à la population d'avoir accès à toutes sortes d'informations afin de renforcer leurs chances d'acquérir les droits dont elle est admise à bénéficier.
- Donner à la population visée le savoir faire technique nécessaire pour pouvoir participer à des initiatives durables axées davantage sur les résultats, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'entreprise agricole et non agricole, dans la santé et de l'hygiène et d'une éducation de qualité, propres à lui permettre d'assurer sa subsistance.
- Instaurer une capacité institutionnelle à la portée des individus et des organisations, propre à assurer aux pauvres un développement fondé sur l'initiative, la réflexion et l'action individuelles.
- Intégrer les éléments exclus de la société, tels que les personnes handicapées ou appartenant aux minorités.
- Tenir les décideurs à l'échelon national pour responsables de leurs actes par des activités de plaidoyer afin d'assurer une bonne gouvernance
- Promouvoir la culture et les savoirs autochtones.
- Promouvoir l'action des médias afin de permettre aux populations de faire entendre leurs voix et d'instaurer la justice sociale dans une société démocratique.
- Étudier différents mécanismes possibles, par exemple, les réseaux, la collaboration, les partenariats et les consortiums pour la prestation de services demandés par les pauvres, de manière à assurer l'utilisation de divers types d'aptitudes.
- Instaurer des droits, la justice sociale et la gouvernance institutionnelle afin de réduire la discrimination et la vulnérabilité par des activités de plaidoyer, de démarchage, d'établissement de réseaux et de négociation de compromis où tout le monde gagne, afin de renforcer ou modérer les politiques institutionnelles actuelles et en créer de nouvelles favorables à la population.
- Promouvoir la gestion des connaissances en favorisant l'utilisation de connaissances diversifiées par l'application de pratiques autochtones fondées sur les besoins dans un contexte en évolution.
- Créer des possibilités d'emploi pour atténuer les graves problèmes des paysans sans terres et des jeunes chômeurs.

- Développer les communications en publiant des articles, bulletins, prospectus et autres dans le cadre d'Initiatives de communication et de développement pour promouvoir la réalisation des objectifs visés.

Principales activités de l'organisation :

Programmes actuels du SPS :

- Santé et droits (Promouvoir la connaissance et l'utilisation des traitements autochtones par les plantes médicinales, en recueillant et diffusant l'information, en facilitant l'échange de connaissances autochtones en matière de santé entre communautés et partenaires sociaux, et en appliquant ces connaissances au processus de développement, de manière à favoriser des moyens de subsistance durables et l'établissement de partenariats).
- Établissement de réseaux et recherche.
- Informations sur la santé et Forum de journaliste (plaidoyer sur les médias).
- Réseau sur le problème de la violence domestique.
- Sensibilisation au VIH/sida.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle

Une documentation appropriée des connaissances ethnobotaniques permet de produire des écrits sur le patrimoine culturel qui peuvent se transmettre de génération en génération. À ce titre, elle peut être source de fierté culturelle pour la communauté et donner une nouvelle impulsion à la culture traditionnelle. Elle présente également un intérêt culturel car l'un de nos programmes essentiels vise à promouvoir le savoir autochtone sur la santé et l'utilisation de plantes médicinales par la communauté. Le savoir lui-même émane de la communauté et lui appartient, car celle-ci l'a préservé.

L'organisation travaille dans le domaine des connaissances autochtones en matière de santé.

Principal pays où l'organisation est active

Le Bangladesh.

Coordonnées :

Satasanga Pallikally Samity (SPS)
House # 282, Road # 1
Baitul Aman Housing Society
Adabar
Dhaka
Bangladesh

Tél : (+ 880) 2 8144257
Portable : (+ 880) 01711836792
Mél. : nc_madhu@yahoo.com

Représentant de l'organisation

M. Naresh Chandra Madhu, directeur exécutif.

[Fin de l'annexe et du document]